



LES NOUVELLES RÈGLES DE L'AIR

Mémento sécurité des vols VFR de jour

À CONSERVER AVEC SOI, À CONSULTER RÉGULIÈREMENT

Ce mémento a été élaboré par la commission sécurité de la FFA avec le concours de nombreux instructeurs. Il insiste sur certains aspects du vol qui sont reconnus comme étant souvent à l'origine des accidents.

UN COMPORTEMENT RESPONSABLE

Préparation du vol

- Si vous devez absolument être à destination le jour prévu de votre voyage, réservez sur un autre moyen de transport.
- Ne volez pas si vous n'êtes pas en forme (stress, soucis, rhume, fatigue, prise de médicaments ou de toute substance psychoactive).
- Ne partez jamais, même en local, sans avoir fait la visite prévol, préparé minutieusement votre vol et prévu des itinéraires de contournement des espaces soumis à clearance.
- Vérifiez les limites de performances opérationnelles selon les conditions réelles de vol (températures, altitude, vent de travers, longueur, déclivité, obstacles sur l'axe de piste...).
- Ayez une parfaite connaissance du manuel de

vol, y compris des systèmes hydrauliques, électriques et des équipements de radionavigation.

- Renseignez votre journal de navigation.

Exécution du vol

- Déterminez votre heure limite pour atterrir selon l'autonomie au départ et l'heure de coucher du soleil.
- Pratiquez les briefings départ, sécurité et arrivée.
- Appliquez des procédures éprouvées, connues, adaptées à la phase du vol et aux situations d'urgence.
- Utilisez les check-lists.
- Veillez à la fréquence FIC/SIV, ATC, A/A de votre secteur d'évolution.
- Gardez une vigilance extérieure sur le trafic, les obstacles isolés, les distances aux nuages, l'évolution de la météo.

- Ne vous obstinez pas, sachez renoncer avant qu'il ne soit trop tard ! Personne ne vous reprochera un report de vol, un dégagement, un demi-tour ou un atterrissage en campagne ; dans ce cas, ne pas redécoller sans autorisation.

Après le vol

- Renseignez les documents de vol. Notez sur le carnet de route les anomalies constatées ou, en l'absence d'anomalie, la mention « RAS ».
- N'hésitez pas à déclarer au REC (Recueil d'événements confidentiel, tél. : 0810 000 334) tout incident ou situation pouvant intéresser la sécurité des vols. Consultez *REC Info* et les rapports du BEA (Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile) sur www.bea-fr.org.

LES RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

Documents obligatoires

Aéronef

- **Certificat d'immatriculation (CI).**
- **Certificat de navigabilité (CDN)** valide.
- **Certificat de limitation de nuisance (CLN)** si CDN délivrée après le 01.01.81.
- **Si radio, licence de station aéronef (LSA).**
- **Fiche de pesée** (valide 5 ans, sauf si modifs).
- **Manuel de vol.**
- **Carnet de route** (à compléter au plus tard en fin de journée).
- **Signaux visuels en cas d'interception**, pour les vols vers l'étranger, à portée de l'équipage (recommandé pour tous les vols); ils sont dans le « Complément aux cartes aéronautiques » du SIA.

Pilote

- **Pièce d'identité.**
- **Licence pilote validée (PPL-A)** : validité 5 ans.
- **Certificat d'aptitude médicale.** (Âge < 40 ans : validité 2 ans. Âge > 40 ans : validité 1 an.)
- **Qualification de classe validée (SEP)** : validité 2 ans) avec, si emport de passagers, expérience récente d'au moins 3 décollages et 3 atterrissages sur la même classe d'avion dans les 90 jours qui précèdent.
- **Cartes aéronautiques et cartes VAC** en vigueur et appropriées à la route envisagée et aux AD utilisés ou susceptibles de l'être en dégivement.
- **Plan de vol** : formulaire renseigné si déposé.

Météo

- **Aérofax** ————— +(33) 0561 078 485
- **Internet** — www.meteofrance.com (→ aviation)
————— www.olivia.aviation-civile.gouv.fr
- **Répondeur** ————— 0892 681 013 (0,34 €/min)
- **Prévisionniste** ————— 0899 701 215
(1,35 €/min + 0,34 €/min)
- **Vols hors circuit de piste** : recueillez les données les plus récentes (Tems, Wintemp, Metar, TAF, Sigmet) et ne partez qu'après analyse détaillée de la situation valable pour la route et les dégivements possibles, et aux heures prévues.
- **En cas de doute, prenez l'avis d'un prévisionniste.**
- **Vols en circuit de piste** : il est aussi recommandé de s'informer des risques éventuels d'aggravation.

Notam

(SUP AIP, activation RBA/TBA, ZRT, ZIT)

- Ne partez jamais sans avoir recueilli ces informations sur www.olivia.aviation-civile.gouv.fr en cliquant sur « route étroite » notamment (pensez aussi à définir votre profil pilote), ou auprès du BRIA, ou sur www.sia.aviation-civile.gouv.fr.



Chargement

- Effectuez vos calculs de masse et centrage avec les données de la fiche de pesée de l'avion utilisé et respectez les limites réglementaires.

Emport minimum de carburant

- **Au départ, en voyage** : conso prévue (déstage) pour mise en route, roulage, montée, croisière, descente, arrivée, roulage, compte tenu de l'altitude de vol et du vent sur la route (ou +10% si vent indéterminé) + 20 min en croisière économique. Partez avec les réservoirs pleins si cela n'excède pas les limites de masse et centrage.
- **Au départ, en local** : quantité pour 30 min de vol.
- **À l'atterrissage, voyage ou local** : quantité pour 15 min de vol. La majoration de 10% si vent indéterminé peut être très insuffisante pour les avions lents, notamment pour des vols ne revenant pas au point de départ. Toujours tenir compte de l'imprécision des jauges ainsi que des majorations qui peuvent être fixées par le règlement de votre aéroclub.

Plan de vol (FPL)

- **Dépôt obligatoire** si survol de l'eau ou vol transfrontière. Dépôt par tél. au 0810 437 837 (soit 0810 IFR VFR), ou sur bornes, ou auprès d'un BRIA (par tél. ou fax), ou sur www.olivia.aviation-civile.gouv.fr
- **Activation et clôture** : n'oubliez pas d'activer le FPL au décollage ni de le clôturer à l'arrivée. En France, pour clôturer le FPL en l'absence de contact radio, téléphonez à un BRIA ou au 0810 437 837.

Survol de l'eau

Il s'agit du survol d'une étendue d'eau à une distance de la côte égale à 15 fois l'altitude de l'aéronef, ou à une distance telle qu'en cas de panne l'aéronef ne pourrait atteindre une terre se prêtant à un atterrissage d'urgence. • **Équipements obligatoires** : un gilet par occupant pour le survol tel que défini ci-dessus et dans tous les cas à plus de 50 Nm de la côte (l'enfiler avant de monter dans l'avion), + canot et balise de survivance flottable et étanche pour les vols à plus de 100 Nm en monomoteur.

Vol transfrontière

En France, le FPL doit être déposé au moins 30 min avant l'heure estimée de départ du parking.

Formalités de police/douane

- **Vols en zone Schengen** : atterrissage et décollage peuvent se faire sur n'importe quel aérodrôme.
- **Vols entrant en zone Schengen ou quittant cette zone** : atterrissage et décollage doivent se faire sur un AD où les services de police/douane sont assurés (en permanence ou sur demande).

Nuit aéronautique

- En France métropolitaine, d'heure SS + 30 min à heure SR - 30 min.
- Ne planifiez pas un vol à une heure estimée d'arrivée (HEA) après heure SS, afin de toujours garder une marge en cas d'égarement, de trafic dense, de piste encombrée, d'obscurité liée à la couverture nuageuse ou en cas d'arrivée sur un AD situé dans un fond de vallée.

Récepteur GPS

- Connaissez son fonctionnement et les limitations.
- Utilisez uniquement les fonctions que vous maîtrisez.
- Entrez et vérifiez vos way-points et vos itinéraires avant le départ.

Code transpondeur

(en France métropolitaine)

- **Obligatoire en espaces de classe B, C, D**, mode A + C avec alticodeur, ou mode S :
————— code assigné + ALT
- **Autres espaces**, si alticodeur et sauf instruction contraire : ——— 7000 + ALT
- **Panne radio** ————— 7600 + ALT
- **Intervention illicite** ————— 7500 + ALT
- **Détresse** ————— 7700 + ALT

Dégivement

- Notez l'heure, choisissez la méthode de navigation selon les conditions météo, déterminez la nouvelle route avec ses points de report, les moyens de radionav utilisables, l'altitude (en fonction du relief et des contraintes d'espaces) et le temps de vol restant.

Égarement

N'hésitez pas à demander :

- **un QDM à un organisme doté d'un goniomètre VHF** (voir fréquences VDF sur cartes VAC et Complément aux cartes aéronautiques p. 2 à 5) ;
- **ou votre position, soit à un organisme doté d'une visu radar** (voir fréquences FIC et SIV dans la légende des cartes aéronautiques IGN 1/500 000 et SIA 1/1 000 000), **soit aux militaires** (sur 119.700 MHz).

Détresse

- Transmettez votre appel sur la fréquence du dernier organisme avec qui vous étiez en contact ou sur 121.500 MHz.
- En cas de décision d'atterrissage forcé ou d'interruption volontaire du vol en campagne, actionnez au plus tôt la balise de détresse en manuel pour faciliter votre localisation.
- Au sol, si vous avez un téléphone portable, mettez-le en service pour faciliter votre localisation.
- **Tél. : 112 (numéro universel d'urgence).**

Pour rester compétent, entraînez-vous régulièrement, révisez vos connaissances, lisez la presse spécialisée.

